



CONVOCAATION

A l'assemblée générale ordinaire 2021 de la SMLH

Mardi 28 septembre 2021 de 9 heures à 13 heures

Théâtre Alexandre-Dumas, Jardin des Arts, 3 rue Henri Quatre - 78100 Saint-Germain-en-Laye

Le programme de l'assemblée générale 2021 est, comme en 2020, impacté par les effets de la crise sanitaire. L'assemblée se réunira le matin pour voter les résolutions et élire les administrateurs. Les règles de distanciation sociale liées à la crise sanitaire seront appliquées lors de l'assemblée.

Devant les potentielles restrictions imposées par le contexte en matière de déplacement et de respect des règles de distanciation sociale, le conseil d'administration invite les sociétaires qui ne se rendront pas à l'assemblée à voter par pouvoir. Il est rappelé qu'un pouvoir non nominatif (pouvoir blanc) est affecté au président de la section du sociétaire mandant.

Les pouvoirs (modèle joint en annexe) sont à adresser au siège avant le 12 juillet 2021

N'oubliez pas de vous inscrire à l'aide du bulletin joint en annexe.

La qualité de sociétaire sera vérifiée à l'entrée. N'oubliez pas de vous munir de votre carte de sociétaire.

L'ordre du jour est mentionné ci-dessous. Les résolutions et les candidatures au conseil d'administration sont répertoriées au verso.

- Ouverture de l'assemblée générale par l'Amiral Alain Coldefy
- Élection du président et des membres du bureau de vote
- Rapport moral et d'activité 2020 **Résolution N°1**
- Approbation des comptes 2020 **Résolution N°2**
- Affectation du résultat **Résolution N°3**
- Projet de budget 2021 **Résolution N°4**
- Augmentation de la cotisation **Résolution N°5**
- Élection des candidats au conseil d'administration
- Votes
- Intervention du grand chancelier de la Légion d'honneur
- Conclusions du président et clôture de la réunion

ATTENTION : les sociétaires qui arrivent **après 11 heures ne pourront pas participer aux votes** de l'assemblée générale ordinaire qui s'effectuent au moyen d'un système électronique.

Le dossier préparatoire, comprenant notamment le rapport moral et d'activité 2020, le rapport financier 2020, le rapport du commissaire aux comptes, le projet de budget 2021 et les *curriculum-vitae* des candidats au conseil d'administration, sera **adressé aux présidents de section**.

Il pourra être consulté sur le site Internet de la SMLH (www.smlh.) en cliquant sur « Espace membre » puis sur « Mes informations ». Les documents peuvent être envoyés par courrier aux sociétaires sur simple demande.

RESOLUTIONS et VOTES

Résolution N°1 - Approbation du rapport moral 2020

L'assemblée générale ordinaire 2021 approuve le rapport moral et d'activité 2020.

Résolution N°2 - Approbation des comptes 2020

L'assemblée générale 2021, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice de 613 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution N°3 - Affectation du résultat de l'exercice 2020

L'assemblée générale 2021 décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 s'élevant à 613 € au poste report à nouveau dont le montant se trouvera ainsi porté de 1 749 247 € à 1 749 860 €.

Résolution N°4 - Approbation du projet de budget 2021

L'assemblée générale ordinaire 2021 approuve le projet de budget 2021.

Résolution n°5 - Montant de la cotisation

L'assemblée générale 2021 fixe le montant de la cotisation annuelle :

- des membres titulaires à 40 €, à 60 € minimum pour une cotisation de soutien et à 110 € minimum pour une cotisation de bienfaisance,
- des membres associés à 20 €, à 30 € minimum pour une cotisation de soutien et à 55 € minimum pour une cotisation de bienfaisance.

La cotisation de « membres à vie » est fixée à 20 fois le montant annuel de la catégorie de membres à laquelle ils appartiennent.

Ces nouvelles cotisations entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Candidats aux 5 postes vacants au conseil d'administration :

- | | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------|
| • Mme le commissaire général Patricia Costa | Nouvelle candidature |
| • M. Pierre Godec | Administrateur sortant rééligible |
| • M. le colonel Jean Honorat | Nouvelle candidature |
| • Mme Cécile Renson | Administrateur sortant rééligible |
| • M. le préfet Cyrille Schott | Nouvelle candidature |

Amiral Alain Coldefy
Président du conseil d'administration